

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2009 À 18 h 00**

L'an deux mil neuf, le mardi premier décembre, à 18 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 26 novembre 2009, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, JM BOYER, A.CLÉMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU et JP VELEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : MG de SAMIE qui a donné pouvoir à J. TISSANDIER et S. ARCHAMBAUD qui a donné pouvoir à J. ARNAUD

Madame Carmen MARC a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 27 octobre 2009 a été approuvé à l'unanimité.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 2

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2009 ayant été insuffisants (prêt relais subventions et TVA), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
1641	Emprunt	114 000,00 €	114 000,00 €
	TOTAL	144 000,00 €	144 000,00 €

Mr le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,
- autorise le Maire à rembourser les emprunts au fur et à mesure de la réception des subventions.

TÉLÉTHON

Cette année le FOYER RURAL de Rouffiac se charge de l'organisation du « Goûter pour tous » du dimanche 6 décembre. Les bénéfices seront intégralement reversés à l'AFM.

RÉFLEXION SUR RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE

En tentant de résoudre sur le champ un problème de police du cimetière survenu récemment, il a été constaté que le cimetière communal n'était pas doté de règlement intérieur.

La commission « Cimetière » est sollicitée pour en proposer une ébauche lors de la prochaine réunion de conseil.

DÉPLACEMENT DE POSTES EDF

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 postes EDF (avenue du Pradeau et route de l'Embarcadère) vont faire l'objet d'un déplacement pour mise aux normes et renforcement. L'intervention devrait intervenir courant décembre 2009.

MISE EN OEUVRE DU PLAN NAUTIQUE DÉPARTEMENTAL

Annule et remplace la délibération du 27/10/2009

Suivant rapport n° 347 du 14.12.2007 du Conseil Général de la Charente-Maritime, il a été décidé de mettre en œuvre des équipements hydrauliques et signalétiques afin d'accueillir dans de bonnes conditions le tourisme fluvial et d'assurer le développement du tourisme rural.

Notre commune a consulté un bureau d'études. Le montant estimatif s'élève à 3 650,00 €.

Monsieur le Maire rend compte au conseil qu'il a reçu Mme LABAT, Directrice des Voies d'eau et Mr COURAUX, Ingénieur chargé des problèmes d'environnement (Eau, assainissement et Espace Rural). Il a été convenu que la commune devait demander au Bureau d'Études SOCAMA d'explicitier son devis sur la faisabilité de l'assainissement de l'aire de loisirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter le concours financier de l'Union Européenne, de l'État, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet.

MISE EN OEUVRE DE LA SIGNALÉTIQUE SUR LE GRAND CHEMIN CHAUSSÉE

Suite à la réunion du conseil municipal du 27 octobre dernier, Monsieur le Maire a consulté des installateurs pour la mise en œuvre de la signalétique et il rend compte des consultations :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| - Signalisation 17, devis | 5 795 € HT |
| - SO. PO. TP, devis | 10 630 € HT |

Ces offres nous ont interpellés et nous avons recherché des solutions plus économiques :

- d'une part en consultant les services de l'État (le Parc DDE)
- d'autre part en demandant le concours de la CDCHS et de bénévoles pour aider l'agent communal dans cette tâche.

La décision sera prise lors de la prochaine réunion quand nous aurons réuni tous les éléments de réponse.

RUE DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire indique au conseil que cette voie restera en l'état tant que les travaux à Charpentières ne seront pas terminés.

Les riverains ont été informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

J. ARNAUD p/o S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

J. TISSANDIER p/o MG de SAMIE

JP VELEZ